Septembre 2019

Chers parents,

L'année scoute recommence et nous espérons que votre enfant s'épanouira au sein de notre unité.

Voici le montant de la cotisation demandée pour cette année :

- **75 EUR pour 1 membre**
- **65 EUR par membre si 2 membres de la même famille sont inscrits chez les scouts ou les GCB, animateur compris**
- **60 EUR par membre à partir de 3 membres inscrits**

Ce montant permet de couvrir les frais suivants :

- Cotisation facturée par la Fédération des Scouts (assurance, formation des animateurs, fonds de solidarité) : 45 EUR pour 1 membre, 35,5 EUR par membre pour 2 membres et 30 EUR par membre pour 3 membres et plus
- Location et entretien des locaux
- Matériel
- Frais administratifs
- Activités spéciales et frais de transport (train, entrée piscine, …)

Pouvez-vous verser **la somme due sur le compte BE32 0682 0454 1402 de l'unité scoute de Theux, en indiquant les nom(s), prénom(s) et section(s) de votre (vos) enfant(s), pour le 31 octobre au plus tard ?**

Le paiement de cette cotisation ne doit pas constituer un obstacle à la participation de votre enfant. N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez aux animateurs qui accueillent votre enfant chaque semaine et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour l'unité,

Chloé Bartelet, trésorière (0474/13 61 54)